



# ~Bulletin municipal~ Saint Pal de Senouire

Edition 2020



De gauche à droite : Alain FOUILLIT Maire / Claude TISSEUR 1<sup>er</sup> Adjoint /  
Annie FILAIRE / Catherine PIERROT 3<sup>ème</sup> Adjointe / William Malfant /  
Virginie COMTE PERRAUD / Gilles VESSAYE 2<sup>ème</sup> Adjoint / Jean-Marc ROUX /  
Gérard FOUILLIT / Elise GIROUX / Christian MARGERIT

*Le bulletin reste fidèle au rendez-vous de l'été.*

*Le site Internet rénové est aussi à votre disposition : <https://www.mairie-saintpaldesenouire.fr>  
Vous y trouverez les actualités, les photos, tous les bulletins municipaux, tous les comptes rendus du Conseil Municipal  
que la presse ne publie pratiquement jamais en intégralité...*

*Toute l'équipe municipale reste à votre écoute.*

*N'hésitez pas à contacter le Maire, les Adjoints, les Conseillers Municipaux ou le Secrétaire.*

## Le mot du Maire

Cher(e)s concitoyen(ne)s, cher(e)s ami(e)s,

Tout d'abord, je me fais le porte-parole du conseil municipal pour remercier tous les électeurs ayant permis notre installation aux rênes de la commune. Depuis plus de trente ans je fais partie de ce conseil et mon désir est toujours le même : faire que la commune vive, vive bien, dans de bonnes conditions et évolue pour le bien-être de ses habitants.

Depuis le 1er janvier de cette année, nous faisons partie de la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier et j'espère que cette association, centrée sur le monde rural, permettra d'améliorer encore notre quotidien et notre vie à moyen et long termes. Je suis optimiste à ce propos, cette communauté n'étant pas une « usine à gaz » comme la précédente, maintenant nous existons à leurs yeux !

Pour ce qui nous concerne, nous, Saint-Palins et "ines", la démographie a une tendance à l'évolution puisque aujourd'hui nous sommes environ 120 résidents permanents alors que nous étions descendus à moins de 100 il y a une dizaine d'années. Des enfants sont nés et de nouveaux propriétaires et locataires se sont installés dans nos merveilleux villages. Des entreprises voient le jour : AECL métallurgie à Védières (Quissac J-M), Vigouroux champignons au bourg, Nicolas Harny au Bourg bronze, musique et photos, Karl Cardon à Serres forgeron ferronnier pièces à la demande... Et ce n'est pas fini si j'en crois la rumeur... Nous en reparlerons...

Toujours est-il que notre commune est pleine de vie et le Conseil et moi-même, nous ne sommes pas les seuls à contribuer à cette aventure. En effet, je dois ici féliciter les diverses associations qui concourent à cette entreprise, que ce soient la pêche, l'école de pêche, la chasse ou, bien évidemment, le Comité des Fêtes. Grâce à ce comité, diverses manifestations sont organisées chaque année et le succès est de plus en plus évident.

Bien que cette année soit malheureusement covidée de tout son esprit festif suite à la pandémie, il faut rappeler toutes les animations récurrentes depuis une dizaine d'année, voire beaucoup plus pour la fête patronale. Choucroute au printemps, truffade à l'automne, ces deux soirées ont débuté par une centaine de convives la première année pour en compter plus de 250 chacune en 2019 ! Quant à la fête du mois d'août, l'an dernier 780 repas ont été servis

sur deux jours et 64 doublettes ont participé au concours de pétanque ! Il y a également la journée Téléthon organisée avec Berbezit qui regroupe de nombreux participants.

La création de l'Esplanade du Moulin y est pour quelque chose car la beauté de ce site est indiscutable et de plus en plus de monde s'y arrête pour profiter d'un instant de poésie et de quiétude !

J'espère que l'an prochain nous pourrions réorganiser toute ces manifestations : fête de la pêche, fête patronales, etc... qui prennent part, comme la qualité du paysage, à la notoriété positive et grandissante de notre village !

Nous avons une salle des fêtes qui se prête lors des saisons plus fraîches à ces moments conviviaux ; nous l'utilisons pour la commune et nous la prêtons aux habitants pour des événements privés, anniversaires, mariages et autres festivités. Cela arrive au maximum trois ou quatre fois dans l'année, et même s'il y a parfois quelques débordements nocturnes, les riverains ne sont pas agressés par le bruit comme ils le sont en ville ou en bordure d'autoroute quotidiennement !

En règle générale, personne ne se plaint et si nous subissons quelques critiques, cela provient généralement de personnes qui ne résident pas ici à l'année. Un jour une remarque a même été faite par des résidents secondaires qui ne tolèrent pas que « des bouses de vaches » soient sur les routes ou les chemins. Peut-être devrais-je mettre des couches culottes à mes vaches ? Allez savoir ! Il est vrai que tous les Saint-Palins et de nombreux résidents secondaires participent à cette vie animée et mettent la main à la pâte et si quelques citadins sont mécontents des prestations communales, c'est moindre mal si les permanents et les participant y trouvent le bonheur.

Tout ça pour dire que je suis fier de vous représenter et que j'espère ne jamais vous décevoir. Chacun d'entre vous peut venir à la mairie ouverte les lundis de 10 h à 16 h en présence du fidèle secrétaire depuis 40 ans ou me joindre ainsi que les adjoints ou les conseillers les plus proches à tout moment.

Je vous souhaite une bonne lecture et je vous dis à bientôt, avec ou sans masque, en se serrant les coudes ou la main.

Alain FOUILLIT





Les informations contenues dans ce bulletin concernent les sujets traités en réunions publiques.

Ce Bulletin Municipal a été distribué par les conseillers municipaux.

Des exemplaires supplémentaires sont mis à disposition en mairie auprès du secrétaire de mairie, responsable de la publication.

Tous les participants à l'élaboration du bulletin sont remerciés pour leur implication.  
Bonne lecture...

I.P.N.S. Photos : Mairie.



Le Conseil Municipal a souhaité ouvrir une page pour les annonceurs dans son bulletin.

Vous trouverez donc de bonnes adresses et des artisans, commerçants et fournisseurs qui méritent votre confiance. Souvent la Mairie a eu besoin de leurs services ou de leurs compétences.

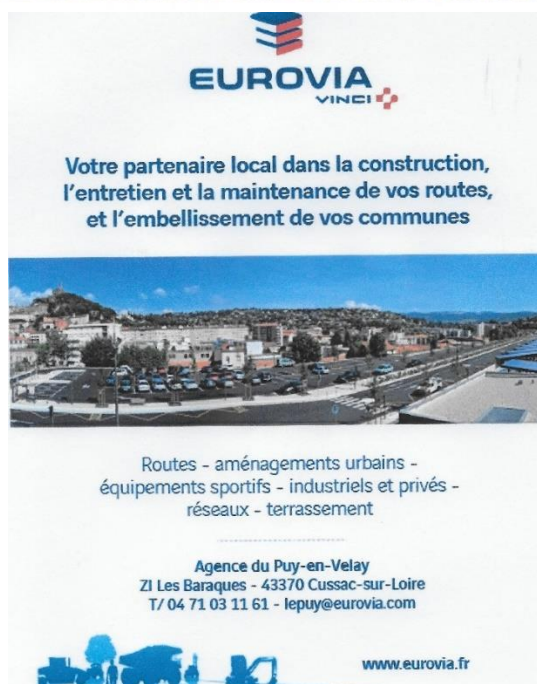
En raison du COVID19 et des difficultés rencontrées par les entreprises, les annonces 2019 sont reprises en 2020 sans demande de participation.

**Marie et Alain ROSSIGNEUX**  
**Traiteur - Boucher - Charcutier**  
**A votre service dans leurs tournées,**  
**sur les marchés et 50 avenue du Vernet**  
**43500 CRAPONNE SUR ARZON**  
**Téléphone : 04.71.03.32.71**



**BOULANGERIE PATISSERIE**  
**AU BON PAIN D'ALLEGRE**  
**15 rue du Fangas**  
**43270 ALLEGRE**  
**04.71.00.72.24**

**Malfant Guy**  
Travaux publics  
04 71 00 92 95  
Lieu-dit Auffour, 43160 FÉLINES



Une équipe à votre service !

**U**

**Station**

Gaz **U** 7/7 24/24

Piste spéciale Poids lourd avec AdBlue®

**Le nouveau commerçant**

CRAPONNE SUR ARZON 04 71 03 36 09

**LAVERIE** de 7h à 21h 6 / 14 / 20 kg + sèche linge

**location**

**LAVAGE** Rouleaux Haute-Pression de 7h à 21h Aspirateur Pression des pneus

**SAS CHARLES CHAPUIS** 

**Agriculture - Forêt - Jardin** **JOHN DEERE**

**43500 CRAPONNE/ARZON**  
04.71.03.22.41

**43370 SOLIGNAC/LOIRE**  
04.71.08.96.74

**43230 PAULHAGUET**  
04.71.74.38.88

[www.charleschapuis.fr](http://www.charleschapuis.fr)

**MENUISERIE CHARPENTE ESCALIER**  
**S.A.R.L. BEYSSAC P.**  
*Maître Artisan*

**Le Bourg**  
**43 160 FELINES**

**Tél** 04 71 00 90 69  
**E-mail :** [sarlbeyssac@orange.fr](mailto:sarlbeyssac@orange.fr)  
**SIRET** 451 842 165 00024 **APE** 4332A

*Atelier : JULLIANGES 43 500*



**TECHNITHERM**  
DEPANNAGE / ENTRETIEN

**Pompe à Chaleur - Chaudière Fuel et Gaz**  
**Climatisation**

**DESEMOUAGE ET TRAITEMENT PRÉVENTIF**  
**DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE**

**ZA de BLEU - 43000 POLIGNAC**  
**Tél. Bureau** 04 71 09 12 67 - **Tél. Portable** 06 70 27 37 40 - **Fax :** 04 71 02 84 23  
**[www.technitherm.com](http://www.technitherm.com) - [technitherm43@orange.fr](mailto:technitherm43@orange.fr)**

**GARAGE**  
*Damien Faure*

**43270 MONLET**  
**04 71 02 57 50**  
[garagefaure@gmail.com](mailto:garagefaure@gmail.com)

**Toutes Marques**

**Vente - Réparation - Carrosserie**

## AECL METALLURGIE

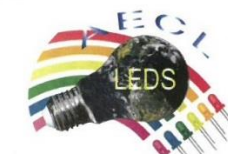
Vente et installation de produits leds  
Maintenance industrielle

**Quissac**  
Jean-Marie

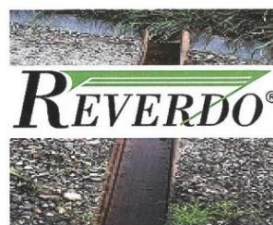
Vedières  
43160 Saint-Pal de Senouire

06.22.10.12.83  
04.71.00.28.33

[arc-en-ciel-leds@outlook.fr](mailto:arc-en-ciel-leds@outlook.fr)



[www.arc-en-ciel-leds.com](http://www.arc-en-ciel-leds.com)



Les Reverdos® bénéficient de la norme CE EN 1433 en classe 250 KN et D400.

Daniel Beaudoux et Laure Beaupère restent à votre disposition pour répondre à vos questions. Vous pouvez également consulter notre site internet [www.reverdo-quissado.com](http://www.reverdo-quissado.com) ou encore notre page facebook

[contact@reverdo.fr](mailto:contact@reverdo.fr)

Lieu dit Le Cheix

63840 EGLISOLLES

Tel : 04-73-95-34-72



© Céline Babolat photographie  
Atelier de Nicolas Harny au Bourg  
Sculpture Soudure Fonte du bronze  
Exposition de l'âge du bronze au bourg  
Crédit Photo Céline Babola



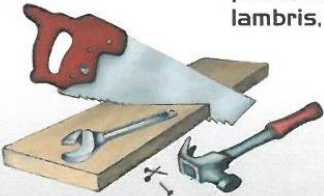


**GARAGE VALENTIN**  
Rue Saint Martin  
43160 LA CHAISE DIEU  
Tel 04 71 000 184  
Assistance 06 32 05 28 00  
Mail [garage.valentin@wandoo.fr](mailto:garage.valentin@wandoo.fr)

REPARATEUR AGREE  
AGENT COMMERCIAL  
VENTE VEHICULES NEUFS ET OCCASIONS  
ASSISTANCE DEPANNAGE 24H/24 7J/7  
MECANIQUE ET CARROSSERIE / FLEXIBLES HYDRAULIQUES

**MICHEL MOUTTE**  
MENUISERIE DU BATIMENT ET D'AGENCEMENT  
ALU, BOIS, PVC

**intérieur et extérieur**  
tous travaux de rénovation,  
placo, isolation, escalier, solivage,  
lambris, parquet, pose de kit ...



Le Bourg 43230 COLLAT

04 71 50 02 81  
[michelmoutte@orange.fr](mailto:michelmoutte@orange.fr)

**TRAVAUX PUBLICS & ASSAINISSEMENT**  
**David CHARRAT**  
Vidange & Pose Fosses septiques  
Curage de Réseaux  
Terrassements divers



43270 ALLÈGRE

**Tél. 06 84 25 15 43**

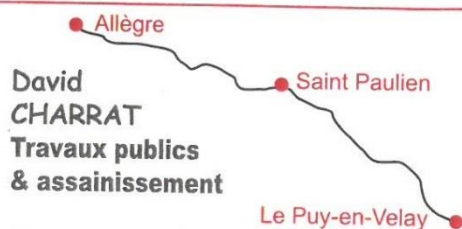
**Electricité générale**  
**Olivier baylot**  
Les chapus  
43160 LA CHAISE-DIEU  
Siret: 4402235400027



NEUF / RENOVATION  
POMPE A CHALEUR  
CHAUFFAGE ELECTRIQUE  
ALARME / COURANT FAIBLE

Port : 06 08 97 77 50  
Tél : 04 71 00 09 81  
mail : olivelec43@yahoo.fr

## Notes :



**GIROUX**  
**Mickaël**

Plomberie Chauffage Zinguerie  
Energies Renouvelables

15, rue de la République  
43230 PAULHAGUET  
04 71 77 55 32  
**06 50 64 40 62**  
[eurlgiroux@laposte.net](mailto:eurlgiroux@laposte.net)



**FRAISSE**  
BUREAUTIQUE Le Puy-en-Velay



**KONICA MINOLTA**  
Concessionnaire exclusif Haute-Loire

Tél 04 71 09 10 58 Fax 04 71 02 11 51  
[www.fraisbureautique.com](http://www.fraisbureautique.com)  
11 Bd de Cluny  
43000 LE PUY EN VELAY

**ENTREPRISE DE MAÇONNERIE  
CHARPENTE ET TERRASSEMENT**

**PASCAL VERNET**  
Tous travaux du bâtiment



La Badiale  
43160 Cistrières  
Tél/Fax: 04.71.00.03.00

[pascal.vernet@sfr.fr](mailto:pascal.vernet@sfr.fr)  
Siren: 39930177900019-APE: 454 D

## ELECTIONS MUNICIPALES 2020

**Le 15 mars 2020**

**119 INSCRITS**

**83 VOTANTS**

**3 NULS**

**80 EXPRIMÉS**

Par ordre alphabétique

**Virginie COMTE PERRAUD**

70 voix ÉLUE 87.50%

**Annie FILAIRE**

76 voix ÉLUE 95.00%

**Alain FOUILLIT**

75 voix ÉLU 93.75%

**Gérard FOUILLIT**

72 voix ÉLU 90.00%

**Élise GIROUX**

76 voix ÉLUE 95.00%

**William Malfant**

71 voix ÉLU 88.75%

**Christian MARGERIT**

76 voix ÉLU 95.00%

**Catherine PIERROT**

72 voix ÉLUE 90.00%

**Jean-Marc ROUX**

75 voix ÉLU 93.75%

**Claude TISSEUR**

70 voix ÉLU 87.50%

**Gilles VESSAYRE**

77 voix ÉLU 96.25%

**Le 24 mai 2020, en présence de tous les conseillers**

### Élection du maire

M Alain FOUILLIT a été élu maire et a été immédiatement installé.

Élection des adjoints

M Claude TISSEUR a été élu premier adjoint et immédiatement installé.

M Gilles VESSAYRE a été élu deuxième adjoint et immédiatement installé.

M Catherine PIERROT a été élue troisième adjointe et immédiatement installée.



Claude TISSEUR 1<sup>er</sup> Adjoint



Gilles VESSAYRE 2<sup>ème</sup> Adjoint



Catherine PIERROT 3<sup>ème</sup> Adjointe



Alain FOUILLIT Maire



Christian MARGERIT





Annie FILAIRE



Élise GIROUX



Jean-Marc ROUX



Gérard FOUILLIT



William Malfant



Virginie COMTE/PERRAUD

Communauté de Communes  
des Rives du Haut Allier  
Conseillers Communautaires :  
Titulaire : Fouillit Alain, maire.  
Suppléant : Tisseur Claude, 1er adjoint.

## COMMISSIONS

### C.C.A.S.

Alain FOUILLIT  
Catherine PIERROT  
Annie FILAIRE  
Virginie  
COMTE/PERRAUD  
Claude TISSEUR.  
Hors Conseil  
Jean DELABRE  
Justine PLANCHON  
Justine FOUILLIT  
Benjamin PERRAUD

### Appel d'offres

Titulaires  
Alain FOUILLIT  
Christian MARGERIT  
Gérard FOUILLIT  
Suppléants  
Catherine PIERROT  
Elise GIROUX  
Jean-Marc ROUX

### Bibliothèque

Catherine PIERROT  
Annie FILAIRE  
Virginie  
COMTE/PERRAUD  
Claude TISSEUR

### Finances

Alain FOUILLIT  
Claude TISSEUR  
Elise GIROUX  
Christian MARGERIT  
Jean-Marc ROUX  
Virginie  
COMTE/PERRAUD  
Annie FILAIRE

### Entretien du Bourg cimetière église

Alain FOUILLIT  
Gilles VESSAYRE  
Claude TISSEUR

### Salle des Fêtes

Catherine PIERROT  
Annie FILAIRE  
Gilles VESSAYRE  
Christian MARGERIT  
+Justine PLANCHON

### Employé Communal

Alain FOUILLIT  
Gilles VESSAYRE  
William Malfant

### Sections

Alain FOUILLIT  
Elise GIROUX  
Gérard FOUILLIT

### Ecoles

Catherine PIERROT  
Claude TISSEUR

### Correspondant

ENEDIS  
(Problèmes de lignes)  
Jean-Marc ROUX

### Eau Potable

Alain FOUILLIT  
Gilles VESSAYRE  
William Malfant  
Christian MARGERIT  
Jean-Marc ROUX

### Tourisme

Sites Casadéens  
Catherine PIERROT  
Claude TISSEUR

## Commissions et délégations

Les diverses commissions ont été mises en place. Les différents délégués ont été désignés.

|                                                                                                                                                                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b><u>Travaux Voies</u></b><br><b><u>Réseaux Bâtiments</u></b><br>Alain FOUILLIT<br>Gilles VESSAYRE<br>William Malfant<br>Gérard FOUILLIT<br>Virginie<br>COMTE/PERRAUD<br>Jean-Marc ROUX | <b><u>Commission électorale</u></b><br><br><b><u>Délégué de</u></b><br><b><u>l'Administration</u></b><br>Mireille BEYSSAC<br><br><b><u>Délégué du tribunal de</u></b><br><b><u>Grande Instance</u></b><br>Raymond GIROUX<br><br><b><u>Délégué du Conseil</u></b><br><b><u>Municipal</u></b><br>Christian MARGERIT |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

|                                                                                                                           |                                                                                                |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b><u>Eau Potable</u></b><br>Alain FOUILLIT<br>Gilles VESSAYRE<br>William Malfant<br>Christian MARGERIT<br>Jean-Marc ROUX | <b><u>Tourisme</u></b><br><b><u>Sites Casadéens</u></b><br>Catherine PIERROT<br>Claude TISSEUR |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------|

|                                                                                                               |                                                                                                                                                                 |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b><u>Communication</u></b><br>Claude TISSEUR.<br>Jean-Marc ROUX<br>Virginie<br>COMTE/PERRAUD<br>Elise GIROUX | <b><u>COVID19</u></b><br><b><u>PROBLEMES</u></b><br><b><u>SANITAIRES</u></b><br>Elise GIROUX<br>Virginie<br>COMTE/PERRAUD<br>Catherine PIERROT<br>Annie FILAIRE |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

## DÉLÉGATIONS

|                                                                                      |                                                                                           |
|--------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b><u>SICALA</u></b><br>William Malfant<br><b><u>Suppléant</u></b><br>Jean-Marc ROUX | <b><u>Syndicat</u></b><br><b><u>des Energies</u></b><br>Gilles VESSAYRE<br>Jean-Marc ROUX |
|--------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------|

|                                                            |                                                 |
|------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------|
| <b><u>SICTOM</u></b><br>Gilles VESSAYRE<br>William Malfant | <b><u>Délégué Défense</u></b><br>Claude TISSEUR |
|------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------|

|                                                                         |                                                                                        |
|-------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------|
| <b><u>Parc Livradois Forez</u></b><br>Claude TISSEUR.<br>Jean-Marc ROUX | <b><u>Syndicat des Eaux</u></b><br>Alain FOUILLIT<br>Gilles VESSAYRE<br>Jean-Marc ROUX |
|-------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------|

|                                                                                                           |                                                                                                                                                       |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b><u>Office de Tourisme</u></b><br><b><u>Sites Casadéens</u></b><br>Catherine PIERROT<br>Claude TISSEUR. | <b><u>Catastrophes naturelles</u></b><br><b><u>Alerte téléphonique</u></b><br>Alain FOUILLIT<br>Christian Margerit<br>Gérard Fouillit<br>Elise Giroux |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

## TRAVAUX DU CONSEIL MUNICIPAL

### Visite de Mme la Sous-Préfète

Avec tous nos remerciements pour sa visite à Saint Pal de Senouire le 07 août 2019.

Nous avons pu apprécier tout particulièrement la qualité de son écoute et sa disponibilité pour notre petite commune. Les sujets suivants ont été abordés : Présentation de la commune (ses réalisations, ses projets), DETR 2019, changement de communauté, rapports avec la gendarmerie, conflits de voisinage...



## EAU POTABLE ASSAINISSEMENT

### Analyses

Les dernières analyses font apparaître un dépassement des normes autorisées pour les paramètres liés à la radioactivité : activité Radon222 101.20 Bq/L (limite 100 Bq/L).

Ce dépassement doit être confirmé avant l'interprétation sanitaire étant donné qu'il s'agit de la première mesure du radon sur cette installation.



## Contrôle sanitaire de l'eau destinée à la consommation humaine

Les résultats doivent être supérieurs à 70%.

| Unité vde gestion | Conformité bactériologique | Conformité chimique |
|-------------------|----------------------------|---------------------|
| Le Chomet         | 80%                        | 100%                |
| Chantelauze       | 100%                       | 80%                 |
| Clersanges        | 90%                        | 100%                |
| La Bastide        | 80%                        | 100%                |
| Le Sap            | 80%                        | 100%                |
| Pissis            | 80%                        | 80%                 |
| Serres            | 71.40%                     | 100%                |

## Dossier EAU/AGGLO 2019 et 2018

Attribution Compensation Eau Assainissement  
Compensation gestion 2019 eau assainissement

Il a été demandé les frais pris en charge et ceux prévus par la CAPEV (Communauté d'Agglomération du Puy en Velay) pour l'année 2019 (interventions techniques, travaux, entretien, administratif, etc ...) pour les réseaux de St Pal de Senouire : Eau Village de Clersanges / Eau Village de La Bastide / Eau Village de Le Sap /

Eau Chantelauze réseau Commune / Assainissement Le Bourg. Nous n'avons pas obtenu de réponse satisfaisante à ce jour.

Il est à remarquer qu'en 2019 :

### INTERVENTIONS DE LA CAPEV

- Un réamorçage effectué par la CAPEV et deux par le Maire ;
- Une réparation à Combres par la CAPEV au frais du propriétaire sans doute ;
- Pompe station remplacée après 1mois ½.

### SANS INTERVENTION DE LA CAPEV

- Pas de pièce changée ;
- Pas de nettoyage des réservoirs ;
- Les relevés des index des compteurs ont été pris en charge par les conseillers municipaux ;
- Analyse au captage : le maire s'est déplacé ;
- Désamorçages répétés à Combelles ;
- Déneigement des voies des captages et réservoirs ;
- Interventions de Paul Devidal agent communal (entretien station et captages) ;
- Interventions de Gilles Vessayre à la station ;
- Capot au Sap cassé ;
- Armoire électrique détériorée.

Il résulte des décisions de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 04 septembre 2019 : Eau potable : 15 000 / Assainissement : 6 000 € (Contributions versées par le budget principal aux deux budgets 2018 dernière

année avant le transfert)

Le conseil Municipal a donné un avis défavorable au coût (21 000 €) des transferts des compétences telles que définies par la CLECT et a redemandé des justificatifs des dépenses effectuées par la CAPEV en 2019 sur les réseaux de Saint Pal de Senouire.

## Attribution Compensation Eau Assainissement Compensation gestion 2018 eau assainissement

Le Maire rappelle que les compétences EAU et ASSAINISSEMENT ont été transférées légalement à la CAPEV (Communauté d'Agglomération du Puy en Velay) le **1<sup>er</sup> janvier 2018**.

Le Conseil Municipal rappelle que durant toute l'année **2018** la commune a eu à sa charge l'entretien, la gestion et les frais liés à ses services en lieu et place de la CAPEV.

Pour la gestion de **2019**, la CAPEV s'est estimée en droit de demander 21 000 € à la commune de Saint Pal de Senouire : montant fixé sans accord formel écrit de la commune. Un titre de recette a été émis le 31/12/2019.

Pour la gestion de **2018**, la Commune de Saint Pal de Senouire s'estime en droit de réclamer 21 000 € à la CAPEV. Un titre de recette sera émis.

Il est rappelé les frais et les recettes liés au service eau et au service assainissement en 2018.

## INTERCOMMUNALITE

### Adhésion de St Pal de Senouire à la Communauté de Communes des Rives du Haut Allier

Le Conseil Communautaire a donné un avis favorable : 56 pour 10 abstentions 1 contre.



### Participation

Participation des communes aux frais d'avocat pour des honoraires d'assistance aux salariés de COPIREL. Le Conseil Municipal de Saint Pal de Senouire n'a pas pu se prononcer n'ayant aucune information sur le dossier datant d'avant son rattachement à la CCRHA.

### Communauté de Communes des Rives du Haut Allier CCRHA

Alain Fouillit relate la préparation à l'élection du bureau de la CCRHA. Diverses tractations ont eu lieu. Pour sa part Alain Fouillit n'a pas souhaité faire acte de candidature à une vice-présidence après beaucoup

de péripéties, de propositions, d'annulation de propositions, de sollicitations, de discussions et d'hésitations...

## VOIRIE

### Arrêté stationnement Combres

Suite à une querelle de voisinage le 20 juillet 2019, par arrêté du maire le stationnement de tous les véhicules est interdit en bordure et sur la chaussée de la Voie Communale du village de COMBRES Place des Bacs. Cette procédure est conseillée par la gendarmerie afin de réduire le montant de l'amende.

### Bornage chemin de Combelles

Un nouveau bornage de chemin a été établi par un cabinet de géomètre pour la parcelle n°40 lieu-dit Combelles appartenant à M. Barthélémy. Il s'agit d'un chemin créé en 1987 avec des abandons de terrains signés par les propriétaires datés du 15 novembre 1986. De l'avis du Conseil Municipal les nouvelles limites proposées sont inacceptables. Le Maire a été chargé de notifier le refus au géomètre.

### Emplois partiels 2019

Les devis de l'entreprise Eurovia ont été étudiés et acceptés pour les travaux sur la voirie communale.

### Déneigement

Le point a été fait sur le déneigement communal et départemental. Des remerciements ont été adressés pour le service communal.

### Balayage

Christophe Bard s'est chargé du balayage des voies communales. Le balai a dû être remplacé pour cause d'usure.

### Entretien matériel roulant

Une vidange du camion a été réalisée. Un changement de pneus a été effectué par des bénévoles.

### Combres

Travaux d'entretien de voirie : suite à un léger affaissement de chaussée, des infiltrations ont été constatées dans la propriété Missonnier. Un drain et un regard ont été fournis par la mairie et installés par les propriétaires.

### Travaux de voirie

L'entreprise Eurovia est intervenue pour la réfection de voirie à Montestudier. Les factures sont approuvées (24 897.60 €TTC / 3 600.00 €TTC / 7 670.40 €TTC)

## Petits travaux

Une amorce goudronnée de chemin est décidée au village de Combelles sur le chemin d'accès au réservoir d'eau potable. Malgré sa proposition, il ne sera pas demandé de participation financière au propriétaire d'une habitation concernée. Abstentions 2 oui 6.

### Mur dégradé à Combres.

Le service du déneigement a alerté la commune sur un mur qui présente des signes de dégradation dans une rue du village de Combres. Le passage des engins pourrait, par vibration, déstabiliser l'ouvrage. Contact pris avec le propriétaire, un engagement a été pris de sa part.

### Travaux Combres

Une intervention sur les conduites communales d'évacuation des eaux pluviales et usées situées dans le village a été réalisée. Les propriétaires concernés ont donné leur accord et le libre accès de leur parcelle pour cette opération et les entretiens futurs.

### Entretien Esplanade du Moulin au Bourg

Diverses améliorations sont décidées : Fourniture d'un balai, grille paillason pour les gravillons, conteneur à verre, etc...

### RD22 De Saint Pal à Sembadel

A l'entrée de Saint-Pal de Senouire en venant de Sembadel-Bourg, la route départementale 22 présentait un danger : un virage sans visibilité surplombait le village de Juillard situé 30 mètres en contrebas. Le Conseil Départemental a donc décidé de supprimer ce danger et des travaux ont débuté pour optimiser les conditions de circulation. Ces travaux sont réalisés de manière parfaite par l'entreprise Malfant de Félines. Afin de couper le virage et d'obtenir une visibilité tout en élargissant la route, des centaines de mètres cubes de roche ont été extraits et concassés. Ces travaux sont terminés et tous ont pu constater les améliorations. Merci au Conseil Général et à l'entreprise pour cet ouvrage qui va certainement rassurer les riverains tout en préservant la beauté du site. CT.







La Municipalité se fait l'écho de la satisfaction des usagers de cette route et adresse un grand MERCI au Conseil Départemental et à ses services parties prenantes dans ce projet, notamment le Pôle de Craponne, Laurent Charre et ses collaborateurs. MERCI aux conseillers Départementaux du Secteur, Marie Agnès Petit et Bernard Brignon pour leur soutien.

MERCI à l'entreprise qui a fait preuve d'un grand professionnalisme et d'une grande efficacité.

MERCI pour cet ouvrage qui va certainement rassurer les riverains tout en préservant la beauté du site.

## BIBLIOTHEQUE

### Nouveaux responsables

Catherine PIERROT

Annie FILAIRE

Virginie COMTE/PERRAUD

Claude TISSEUR

## TRAVAUX

### Emploi communal

Alain Fouillit fait le point sur les travaux de Paul Devidal et notamment le nettoyage de la butte de l'esplanade du moulin au bourg. Le Conseil apprécie toujours autant M. Devidal et le travail qu'il effectue pour la Commune.

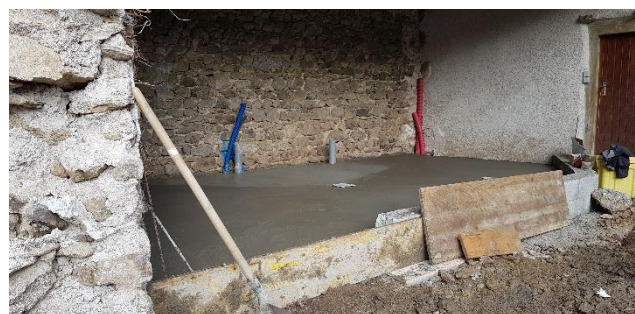
## LES BÂTIMENTS

### Tunnel de Clersanges

L'entreprise Matussière est intervenue gratuitement pour un 1<sup>er</sup> entretien. Réparation de divers accros, poteau légèrement tordu.

### Travaux Annexe salle des fêtes

Le chantier a été lancé mais a pris beaucoup de retard à cause de la crise du COVID19.







## Location ancien presbytère

M. Harny a désiré faire le point sur le mode de chauffage à la salle dite d'exposition de sa location. Le Conseil Municipal a tenu a rappeler que ce local n'a

jamais été considéré comme une pièce de vie et que le radiateur présent est relié à la chaudière du chauffage central au mazout.

Un devis de fourniture et de pose d'un poêle à granulés bois est étudié.

Le Conseil Municipal souhaite tout d'abord faire estimer le coût de l'isolation de la pièce.

## Isolation ancien presbytère

Un devis a été présenté pour l'isolation de la pièce dite «atelier» dans l'ancien presbytère (montant de 8 440 €TTC).

Le Conseil Municipal a décidé d'approfondir cette étude avec de nouveaux devis et différentes solutions techniques.

## ÉCOLES ET JEUNESSE

### Service unifié Centre de Loisirs

Rappel. En ce qui concerne le centre de loisirs la commune n'a pas encore rejoint le service unifié étant toujours dans l'attente des éléments financiers prévisionnels demandés.

### Ecole La Chaise Dieu

Frais de scolarité des 6 enfants de Saint Pal de Senouire à l'école publique de La Chaise Dieu

- Frais de cantine reconduction pour 2019/2020 de l'aide 2018/2019 : 1.02 € par enfant.
- Frais de fournitures 50 euros/enfant donc pour 2018/2019 : 300 €.
- Frais de fonctionnement 1 655.01 euros/enfant donc pour 2018/2019 : 9 930.06 €.
- Frais de ramassage scolaire 1 860 euros pour 2018/2019. Gratuité pour les familles.

Le montant des frais de fonctionnement pose problème. Il semblerait que ce soit plus du double de la moyenne des autres écoles. Plusieurs élus locaux ont actionné la sonnette d'alarme. Le Conseil Municipal approuve les montants communiqués par la Mairie de La Chaise Dieu uniquement pour ne pénaliser ni les enfants ni leurs familles mais il faut que le problème soit discuté avec toutes les communes concernées.

### Suppression de poste

La baisse des effectifs laissait craindre la suppression du 4ème poste. Si cela devait se produire il semble important aux élus de La Chaise Dieu, pour des questions économiques et pédagogiques, de regrouper les classes restantes sur un **seul site**.

Une décision difficile à prendre. Le Maire de La Chaise Dieu, pour aider dans le choix, a fait intervenir un organisme indépendant : «43 ingénierie».



## Réunion au collège de La Chaise Dieu

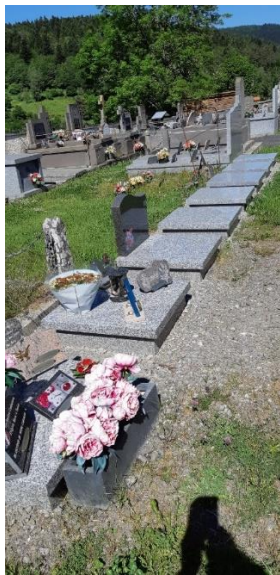


### CIMETIERE COMMUNAL

#### Panneau



#### Columbarium communal



M. le Maire rappelle les travaux importants qui se sont déroulés au printemps 2010 au cimetière communal avec notamment l'installation d'un columbarium avec 4 emplacements «cave-urnes». Suite à cet aménagement le tarif de l'emplacement avait été arrêté.

La dernière cave urne vient d'être vendue.

Le Conseil Municipal a étudié le devis de l'entreprise Mirmand Pompes Funèbres responsable des travaux en 2010 et qui propose d'effectuer la fourniture et la pose de 4 Cave-Urnes identiques aux premières.

Le montant du projet est de 2 733.33 €HT pour 4 cave-urnes.

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil

Municipal a décidé :

- d'approuver la création de 4 nouveaux emplacements au columbarium communal ;
- de charger l'entreprise Mirmand de ces travaux en approuvant son devis ;
- de fixer au prix coûtant la vente des emplacements aux familles de la commune donc le quart des travaux HT (la TVA étant récupérée par le FCTVA (FONDS COMPENSATION TVA) : Cave urne pour les cendres funéraires : 684 euros (hors taxes et droits)

### RECENSEMENT 2021

#### Le Recensement de la population se déroulera du 21 janvier 2021 au 20 février 2021

Xavier Guillemot, secrétaire de Mairie, a été désigné comme Coordonnateur Communal.

Justine Planchon est désignée comme agent recenseur.

### GESTION ADMINISTRATIVE

#### Adressage

Cartes et listes d'habitants sont distribuées aux conseillers pour lancer la procédure de proposition d'adressage.

#### Location photocopieur

Sur proposition de l'entreprise il a été décidé de prolonger de 2 ans le contrat de location du photocopieur au secrétariat. L'engagement passe ainsi de 5 ans à 7 ans. En contrepartie la location trimestrielle passe de 449 € HT / trimestre à 397 € HT / trimestre.

#### Vente maison Giroux Clersanges

Une demande d'achat de la parcelle AC 169 de 2 275 m<sup>2</sup> était parvenue en Mairie. Elle provenait de la famille qui envisageait d'acquérir la propriété Giroux Jeanne. Il s'agissait d'avoir un terrain pour l'installation de l'assainissement individuel. Pas d'opposition du Conseil Municipal mais des réserves avaient été soulevées :

Préserver des rejets intempestifs les maisons en contrebas de la parcelle ;

Une autre maison voisine est dans le même cas, c'est-à-dire sans terrain. Il faut prévoir un droit d'utilisation pour les assainissements individuels voisins

Les occupants d'une 3ème maison doivent être informés ;

Les habitants du village de Clersanges doivent être informés.

A la suite de quoi, après des dernières discussions avec M. Fouillit, ayant réexaminé les possibilités à

Clersanges pour leur projet de permaculture, la famille Jessy FORESTIER a, à regret, renoncé à son intention d'acheter la maison Giroux. Ceci pour but d'éviter d'éventuels malentendus fâcheux à l'avenir. L'agence et les vendeurs de parcelles ont été informés.

## Village de Serres

Les membres de la SCI la Moutchonnerie de Serres, invités par le Maire, ont présenté leurs projets de vie. Ils précisent ce qu'ils envisagent professionnellement et pour leurs habitats.

Un courrier de la SCI est transmis au Conseil Municipal qui accepte le report de la modernisation de l'assainissement individuel.

## Entreprise Quissac

M. Quissac de Védières alerte le Conseil Municipal sur un problème rencontré récemment. Les frais de livraison de ses matériaux sont de 36€HT alors que pour Allègre ils sont de 7.45€HT. Il est décidé de soulever le problème auprès des parlementaires. Veut-on pénaliser les activités rurales ?

## Secteurs Information sur les Sols (SIS)

L'Etat a élaboré des secteurs d'information sur les sols qui comprennent les terrains où la connaissance de la pollution des sols justifie la réalisation d'études de sols et de mesures de la gestion de la pollution pour préserver la sécurité, la santé ou la salubrité publique et l'environnement.

Site concerné à St Pal de Senouire : Montestudier AK49 ancien site uranifère qui a fait l'objet uniquement de prospection : à savoir sondages et tranchées de reconnaissance de 1959 à 1962. Aucune trace des travaux n'est aujourd'hui visible. Lors du bilan environnemental (2010) les mesures réalisées sont de l'ordre de grandeur du milieu naturel (hormis en un point au niveau d'un affleurement minéralisé en bord de route où les mesures sont supérieures aux mesures du milieu naturel).

La consultation du public a été organisée du 1<sup>er</sup> novembre au 30 novembre 2019.

## Barrage Saut du Matelot

La vidange et le curage de la retenue du Saut du Matelot a été programmée. M. le Préfet de Haute Loire a donné récépissé de la déclaration du SNC Les Forces Motrices.

## Réseau téléphonique

De nombreux cas de poteaux tombés, de câbles décrochés ou coupés qui parfois traversent les routes départementales ou les voies communales, de lignes perturbées ont été signalés. La gendarmerie a été prévenue plusieurs fois.

## Fermeture des trésoreries

Le projet de fermetures des trésoreries du secteur ne fera pas l'objet d'une délibération.

Le Conseil trouve qu'il est trop tard. Il fallait réagir quand les petites structures comme La Chaise Dieu ont commencé à disparaître. Ce qui se passe aujourd'hui est une suite logique et prévisible.

Une responsabilité pèse sur les acteurs locaux en poste à cette époque, élus ou fonctionnaires des finances publiques...

## La Poste : Tournée

Depuis le départ en retraite de la factrice du secteur, il n'y a que des remplaçants. Aucune décision de nomination ne semble prévue. Il semble que les tournées voisines sont actuellement en cours de rallongement. Autant d'indices qui laissent craindre une suppression du secteur de St Pal. Le Conseil veut faire savoir son opposition.

## La Poste : Agence de La Chaise Dieu

Quelques réflexions pour alimenter le débat.

- Les objectifs de La Poste semblaient clairs depuis longtemps. Les signes avant-coureurs furent nombreux. Diminution des horaires d'ouverture, demande d'ouverture d'une agence postale communale. Sur le secteur de St Pal, le départ à la retraite de la factrice a vu la mise en place d'un service de remplaçants qui connaissent mal la tournée et ses habitants. Il n'est pas prévu de nomination de titulaire pour le moment... malgré nos demandes répétées...
- La Poste à l'air de s'engouffrer dans les difficultés actuelles pour accélérer l'abandon de notre territoire... Fermeture du guichet, distribution du courrier réduite et organisée en dépit du bon sens 3 jours de suite au lieu d'un jour sur deux.
- Déjà des décisions surprenantes avaient été prises. Annulations pures et simples des acheminements et des distributions de courriers pour cause de neige. Du jamais vu. Alors que les services communaux avaient tout fait pour effectuer un déneigement.
- Il n'y a pas que le tourisme et les vacances scolaires. Les premiers pénalisés vivent et enrichissent notre territoire : les entreprises, les services médicaux, les agriculteurs, les personnes âgées, etc...

Il y a une impression de désintéressement pour les territoires ruraux que le COVID19 n'a fait que cristalliser.



Il y a déjà longtemps que nous l'avons senti nous sommes abandonnés. De triste mémoire rappelons les disparitions sur La Chaise Dieu : la Trésorerie, l'École Hôtelière, le Canton, La Communauté de Communes, l'Office de Tourisme, diverses entreprises (Bellanca, Charpentiers Casadéens...), maintenant La Poste. La liste devient impressionnante. N'est-il pas trop tard ? N'aurait-il pas fallu s'opposer et parfois voter contre ? Il faudrait effectivement une réunion autour d'une table en urgence (dès que possible) avec les élus locaux et départementaux, le directeur de la Poste et peut-être les usagers pénalisés par cette politique.

## Topo Guide de la CAPEV

Le Conseil Municipal regrette que le Topo Guide édité par la Communauté d'Agglomération ne cite aucunement la Commune de Saint Pal de Senouire. Un exemplaire a été retourné au Président Joubert avec les raisons du mécontentement. Aucune réponse à ce jour.

## Chemin de Combelles

Alain Fouillit a présenté les derniers éléments du dossier et notamment un procès-verbal de carence.

Le service Juridique de l'assurance de la Commune a donné une suite favorable à sa demande d'assistance et de défense.

## Village de Clersanges

Suite aux abus le dépôt a été nettoyé et interdit par arrêté municipal.



## ORGANISMES DE REGROUPEMENT

### SICALA

Il a été décidé d'approuver le retrait de la commune du SICALA de Haute-Loire. Ce sont désormais les communautés qui ont les compétences.

**FREDON AURA** : Fédération Régionale de lutte et de Défense contre les Organismes Nuisibles en Auvergne Rhône-Alpes. L'adhésion est rejetée.

### Statuts du Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire (SDE43)

Le Conseil Municipal :

A APPROUVÉ les nouveaux statuts du Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire et leur Annexe1,

A PRIS ACTE et APPROUVÉ l'adhésion au Syndicat des 10 Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre cités ci-avant.

## Associations d'élus

Les adhésions à l'AMF43, l'AMRF43 et l'ANEM sont approuvées par la nouvelle équipe municipale.

## Assistance technique

La commune continuera à adhérer au service d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement et de la protection de la ressource en eau organisé par le Département de la Haute Loire.

## Maison de santé La Chaise Dieu

Le fonctionnement de la Maison de Santé a été évoqué, notamment les services infirmiers et le départ d'un médecin.

**FREDON AURA** : Fédération Régionale de lutte et de Défense contre les Organismes Nuisibles en Auvergne Rhône-Alpes. L'adhésion a été rejetée.

## Sainte Barbe

Le Maire a représenté la commune à la journée des pompiers d'Allègre.



## Zones humides

Présentation des conclusions des travaux. Des craintes de contraintes fortes sont débattues.

## Assurance statutaire

Le Maire a exposé la nécessité pour la commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;

Le Centre de gestion peut souscrire un tel contrat pour le compte des collectivités, en mutualisant les risques.

Le Conseil, après en avoir délibéré a décidé de charger le Centre de gestion de Haute-Loire de lancer une procédure de marché public, en vue de souscrire, pour son compte et pour les quatre années à compter du 1er janvier 2021, des conventions d'assurance, auprès d'une entreprise d'assurance agréée.

## Maire Ruraux de Haute Loire

Saint Pal de Senouire a accueilli l'Association des Maires Ruraux pour sa Réunion de rentrée le 13 septembre 2019 à la Salle des Fêtes. Après des échanges riches et cordiaux, la Municipalité a offert une collation.



## Parc Livradois Forez

M le Maire informe le Conseil Municipal que le Parc Livradois Forez a pour actions :

Protéger les paysages et le patrimoine naturel et culturel ;

Contribuer à l'aménagement du territoire ;

Contribuer au développement économique, social, culturel et à la qualité de vie ;

Contribuer à assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public ;

Réaliser des actions expérimentales et contribuer à des programmes de recherche.

A ce titre, le syndicat mixte du Parc Livradois Forez conduit des actions qui concernent directement les élus, les acteurs socio-économiques et les habitants dans de nombreux domaines : urbanisme et aménagement, économie d'énergie et énergie renouvelable, préservation de la biodiversité, éducation au développement durable, gestion de l'eau et des milieux aquatiques, valorisation des productions agricoles locales et alimentation, tourisme durable, attractivité ...

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a désigné comme délégué Claude TISSEUR 1er Adjoint au Maire

## AIDE SOCIALE

### Marché de Noël

Catherine Pierrot a représenté la commune à la maison de retraite de La Chaise Dieu (association « Les cheveux d'argent »).

### CCAS

M. Benjamin Perraud de Combres a été désigné en qualité de représentant des familles au sein du Conseil d'Administration du CCAS.

### Repas des aînés

Catherine Pierrot et la Municipalité ont organisé le repas des aînés du 13 octobre 2019.









## Colis de Noël des aînés

Les Conseillers se sont chargés de la distribution dans leur secteur respectif.

## Anniversaire

A Saint-Pal de Senouire, le 30 juin à 15 h 30, le village du Chomet a multiplié le nombre de ses habitants par cinq l'espace d'une après-midi. En effet ce jour-là, André SOUBEYRE, demeurant dans le lieu-dit, fêtait allègrement ses 99 ans !



Pour cette occasion diverses personnes s'étaient déplacées pour venir le congratuler. Il y avait tout d'abord ses deux petits-fils, ensuite Alain FOUILLIT, le maire de la commune, le docteur Jean-Paul BRUSTEL et les Infirmières libérales d'Allègre, les membres du CCAS et une partie du Conseil Municipal de Saint-Pal. Monsieur SOUBEYRE était très ému et touché par cette intention qui l'a beaucoup surpris. Il a versé une petite larme de bonheur lorsque le champagne et les petits gâteaux ont atterri sur la table de sa cuisine puis il a ouvert les divers cadeaux qui lui ont été offerts pour cette occasion. Il a ensuite, empreint d'émotion, remercié chaleureusement toutes les personnes présentes.

Monsieur SOUBEYRE est né dans ce village et dans sa maison il y a de cela bientôt un siècle et nombreux doivent être ses souvenirs dont les plus tristes sont le départ de son épouse Marcelle, née Dioudonnat, en 2009 et de sa fille unique et adorée, notre regrettée Conseillère Municipale, Marie-Paule épouse de Gilles DIONNET, en 2017. Monsieur SOUBEYRE est encore autonome puisqu'il vit seul dans sa grande maison où chaque jour il reçoit la visite de ses petits-fils, de l'aide-ménagère et des personnels soignants. Et c'est toujours agréable de croiser son sourire et sa bonhomie qui le quittent rarement. Nous lui souhaitons un avenir radieux comme il l'a toujours mérité en espérant que l'an prochain un événement similaire se déroule à la même date. CT.





## SECTIONS

### Coupe Section 2019

Sur proposition de l'ONF, et après en avoir délibéré, le conseil municipal a approuvé les coupes de bois sur les parcelles 1A et 6A pour l'exercice 2019. Cette opération était prévue dans le plan d'aménagement accepté par les ayants droit dûment consultés.

### Section Clersanges Pisses Molimard Le Sap

Alain Fouillit et Elise Giroux ont quitté la salle. Les ayants droits ont été consultés au préalable.

Il est décidé la vente de la coupe marquée en 2019 à la scierie Veyrières. Il reste 6 lots de bois de chauffage pour les ayants droit de Pissis.

Régularisation : début 2020.

## VIE ASSOCIATIVE

### Feu d'artifice

La SARL ARTIFEUX de Laval de Cerre (46) est retenue pour le feu d'artifice 2020. Montant du devis 2 200 € TTC. Remis probablement en 2021.

## TELETHON 2019

### Bilan

La manifestation motos quads d'octobre 2019 St Pal/Berbezit a rapporté 3 355.00 €.

Sur l'ensemble du secteur de La Chaise Dieu, le total versé au téléthon est de 10 909.90 €.



Telethon 2019

## LES BUDGETS

À l'unanimité, les comptes administratifs de la Commune, des villages, des sections, du CCAS ont été approuvés.

À l'unanimité les Comptes de Gestion du Trésorier Commune et CCAS ont été approuvés étant conformes aux écritures communales.

Suite aux travaux de préparation de la Commission des Finances et à la présentation des documents budgétaires, ont été approuvés à l'unanimité les Budgets 2020 : Commune, Aide Sociale, village et sections.

Les taux municipaux restent inchangés pour 2019 :

TH : 9.24% TFB : 9.82% TFNB : 77.04%.

Les diverses aides communales aux différentes associations locales, départementales ou nationales ont été approuvées.

|                              |        |
|------------------------------|--------|
| A REPARTIR AVEC DELIB        | 575.00 |
| ADAPEI 43                    | 80.00  |
| ADMR                         | 100.00 |
| AFM TELETHON                 | 50.00  |
| ANCIENS COMBATTANTS ST PAL   | 100.00 |
| APAJH 43                     | 80.00  |
| BANQUE ALIMENTAIRE LCD       | 100.00 |
| CHASSE ST PAL                | 100.00 |
| CHEVEUX D'ARGENT LCD         | 80.00  |
| COLLEGE LA CHAISE DIEU       | 100.00 |
| ECOLE ELEMENTAIRE LCD        | 100.00 |
| GYMNASTIQUE LCD              | 50.00  |
| LUTTE CONTRE LE CANCER 43    | 50.00  |
| PARMI LCD (Parents d'élèves) | 100.00 |
| PECHE ECOLE                  | 50.00  |
| PECHE HAUTE SENOUIRE         | 120.00 |
| SCLEROSES EN PLAQUES         | 50.00  |
| VISITEURS HOPITAUX ALLEGRE   | 80.00  |

### Finances publiques

Les syndicats alertent sur un démantèlement des services des finances publiques de la Haute Loire. De nombreuses trésoreries sont concernées et notamment celle de Craponne sur Arzon qui est sur la liste des fermetures.

### Bulletin Municipal

Pour 2020 il est décidé d'offrir aux entreprises les encarts publicitaires à paraître.

### Indemnité Trésoriers

Le Conseil municipal a décidé, après débat,

délibération et vote (7 voix pour / 1 abstention) de ne plus attribuer au Receveur Municipal les indemnités pour assurer des prestations de conseil et de confection des documents budgétaires.

Au cours du débat, divers points évoqués ont entraîné cette décision :

- Les dématérialisations généralisées ;
- Le désengagement général des services de l'état ;
- Les fermetures programmées des trésoreries du secteur ;
- Fermetures qui sont la suite logique à la suppression des petites structures comme La Chaise Dieu... sans vraiment beaucoup de protestations des acteurs locaux en poste à cette époque, élus ou fonctionnaires des finances publiques...

Le Conseil Municipal remercie et garde toute sa confiance aux personnes actuellement en charge de la Trésorerie de Craponne sur Arzon... pour le peu de temps qu'il leur reste sur notre secteur...

### Indemnité trésorier (suite)

Information AMRF 43.

Les indemnités de gestion et de conseil décidé par les conseils municipaux vont être remplacées par des indemnités attribuées par l'Etat et retenues sur les DGF des communes. Rappel : le Conseil Municipal avait décidé de ne pas attribuer d'indemnité en 2019.

### Informatique

Le renouvellement pour 3 ans de la signature électronique du Maire est décidé.

Microsoft a décidé l'arrêt total du logiciel Window7 Professionnel.

Par obligation, le Conseil Municipal décide de faire évoluer le matériel informatique. L'ordinateur du secrétariat a été changé..

### DETR 2020

Le Conseil Municipal a présenté un projet de rénovation de voiries communales. Un état des lieux a été effectué avec l'entreprise Eurovia. La demande DETR 2020 a été transmise avant le 1<sup>er</sup> décembre 2019.

### Eau assainissement

A noter qu'à partir de 2020 les comptes EAU et ASSAINISSEMENT sont intégrés au budget communal en tant que services.



## Comptes Administratifs et Budgets

### FONCTIONNEMENT

| DEPENSES                            | CA2019            | BP2020            |
|-------------------------------------|-------------------|-------------------|
|                                     | <b>124 129.98</b> | <b>280 869.17</b> |
| Fournitures non stockables (edf...) | 5 720.18          | 6 000.00          |
| Fournitures non stockables EAU      |                   | 400.00            |
| Fournitures non stockables ASST     |                   | 400.00            |
| Combustible                         | 161.02            | 500.00            |
| Carburant                           | 1 608.51          | 1 700.00          |
| Alimentation                        | 100.00            | 100.00            |
| Fournitures d'entretien             | 100.00            | 1 000.00          |
| Petit équipement                    | 95.04             | 100.00            |
| Fournitures de voirie               | 0.00              | 1 500.00          |
| Fournitures administratives         | 699.45            | 1 000.00          |
| Achat EAU                           |                   | 500.00            |
| Achat ASST                          |                   | 100.00            |
| Locations                           | 1 094.40          | 1 500.00          |
| Entretien terrains                  | 62.40             | 500.00            |
| Entretien bâtiments                 | 619.05            | 800.00            |
| Entretien voies & réseaux           | 15 395.16         | 15 780.47         |
| Entretien réseaux EAU               |                   | 7 000.00          |
| Entretien réseaux ASST              |                   | 1 000.00          |
| Entretien bois et forêts            | 3 071.90          | 4 000.00          |
| Entretien matériel roulant          | 4 208.25          | 5 000.00          |
| Maintenance                         | 2 834.00          | 3 000.00          |
| Assurances                          | 2 468.02          | 2 600.00          |
| Divers Services extérieurs          | 3 866.08          | 500.00            |
| Rémunérations diverses (DDT...)     | 0.00              | 100.00            |
| Publications, fêtes, cérémonies     | 6 176.50          | 7 000.00          |
| Mission                             | 0.00              | 100.00            |
| Frais postaux Télécommunication     | 2 195.95          | 2 500.00          |
| Télécommunication EAU               |                   | 200.00            |
| Télécommunication ASST              |                   | 0.00              |
| Services bancaires                  | 0.00              | 100.00            |
| Cotisations                         | 177.56            | 500.00            |
| Frais de garderie Sections          | 0.00              | 500.00            |
| Remboursements de frais écoles      | 11 360.10         | 12 000.00         |
| Autres services                     | 0.00              | 100.00            |
| Impôts TF                           | 4 441.00          | 4 500.00          |
| Autres impôts                       | 0.00              | 100.00            |
| Autres EAU                          |                   | 200.00            |
| Autres ASST                         |                   | 200.00            |
| Charges générales                   | 66 454.57         | 83 080.47         |

|                                         |           |           |
|-----------------------------------------|-----------|-----------|
| Autres (cgfpt)                          | 242.00    | 300.00    |
| Personnel titulaire                     | 13 078.92 | 13 500.00 |
| Personnel non titulaire                 | 4 439.62  | 4 600.00  |
| Charges sociales                        | 5 627.00  | 6 000.00  |
| Autres charges                          | 215.30    | 300.00    |
| Charges personnel                       | 23 602.84 | 24 700.00 |
| Indemnités élus                         | 14 130.14 | 15 600.00 |
| Frais de missions                       | 0.00      | 100.00    |
| Retraite (Ircantec/patronale)           | 2 573.78  | 3 000.00  |
| Formation élus DIF                      | 163.21    | 200.00    |
| Pertes sur créances irrécouvrables      | 0.00      | 100.00    |
| Pertes sur créances irrécouvrables EAU  |           | 100.00    |
| Pertes sur créances irrécouvrables ASST |           | 100.00    |
| Aide sociale du Département             | 0.00      | 150.00    |
| Service incendie                        | 0.00      | 0.00      |
| Organismes regroupement                 | 2 213.77  | 660.00    |
| Charges diverses                        | 0.00      | 200.00    |
| Subventions publiques                   | 1 600.00  | 1 800.00  |
| Subventions privées                     | 1 525.00  | 2 000.00  |
| Autres                                  | 0.40      | 100.00    |
| Gestion courante                        | 22 206.30 | 24 110.00 |
| Intérêts                                | 2 522.49  | 2 400.00  |
| Intérêts EAU                            |           | 350.00    |
| Intérêts ASST                           |           | 1 600.00  |
| ICNE EAU Intérêts Courus Non Echus      |           | 307.45    |
| ICNE ASST                               |           | 1 537.25  |
| Annulation ICNE N-1 EAU                 | -351.37   | 0.00      |
| Annulation ICNE N-1 ASST                | -1 756.85 | 0.00      |
| Autres Charges financières              | 0.00      | 100.00    |
| Charges financières                     | 414.27    | 6 294.70  |
| Charges exceptionnelles                 |           | 150.00    |
| Titres annulés années antérieures       | 950.00    | 100.00    |
| Charges exceptionnelles                 | 950.00    | 250.00    |
| Amortissement EAU                       |           | 20 047.93 |
| Amortissement ASST                      |           | 3 086.07  |
| Amortissements                          |           | 23 134.00 |
| Remb. Pollution EAU                     |           | 700.00    |
| Remb. Modernisation ASST                |           | 100.00    |
| Prélèvement FNGIR                       | 10 502.00 | 11 000.00 |
| CCRHA                                   |           | 2 500.00  |
| CAPEV                                   |           | 21 000.00 |
| Attenuations de produits                | 10 502.00 | 35 300.00 |
| Virement section investissement         |           | 84 000.00 |

| RECETTES                         | CA2019     | BP2020     |
|----------------------------------|------------|------------|
|                                  | 159 298.94 | 280 869.17 |
| Vente EAU                        |            | 1 700.00   |
| Redevance Agence Pollution EAU   |            | 700.00     |
| Redevance ASST                   |            | 1 300.00   |
| Redevance Modernisation ASST     |            | 100.00     |
| Location compteurs EAU           |            | 4 000.00   |
| Coupes de bois Sections          | 9 795.72   | 1 400.00   |
| Dépôts bois                      | 920.00     | 100.00     |
| Concessions cimetière            | 600.00     | 350.00     |
| Remboursements divers            | 0.00       | 100.00     |
| Services et ventes diverses      | 11 315.72  | 9 750.00   |
| Impôts locaux                    | 47 697.00  | 34 361.00  |
| Attribution aggro                | 0.00       | 21 000.00  |
| Autres reversements              | 0.00       | 100.00     |
| Droits de mutation               | 0.00       | 5 000.00   |
| Impôts et taxes                  | 47 697.00  | 60 461.00  |
| DGF forfaitaire                  | 48 529.00  | 48 347.00  |
| Dotation solidarité rurale       | 14 038.00  | 14 362.00  |
| Fonds péréquation                | 13 446.79  | 10 000.00  |
| Dotation Elus Locaux             | 3 030.00   | 6 066.00   |
| Autres participations            | 0.00       | 100.00     |
| Autres organismes dont Elections | 56.03      | 100.00     |
| Allocations compensatrices TF    | 2 635.00   | 2 629.00   |
| Allocation compensatrice TH      | 2 067.00   | 2 261.00   |
| Dotations et participations      | 83 801.82  | 83 865.00  |
| Revenus des immeubles            | 14 562.25  | 14 400.00  |
| Produits divers                  | 1 467.89   | 500.00     |
| Produits de gestion courante     | 16 030.14  | 14 900.00  |
| Produits exceptionnels           | 0.00       | 0.00       |
| Reprises subventions EAU         |            | 3 995.04   |
| Reprises subventions ASST        |            | 1 906.35   |
| Reprises subventions             | 0.00       | 5 901.39   |
| Autres produits                  | 444.70     | 100.00     |
| Autres produits                  | 9.56       | 100.00     |
| Autres produits EAU              |            | 100.00     |
| Autres produits ASST             |            | 100.00     |
| Produits de gestion courante     | 444.70     | 400.00     |
| Excédent fonctionnement          |            | 105 591.78 |
|                                  | Résultats  |            |
|                                  | 35 168.96  |            |

## INVESTISSEMENT

| DEPENSES                 | CA2019    | BP2020     |
|--------------------------|-----------|------------|
|                          | 46 759.87 | 181 657.87 |
| Reprise subventions EAU  |           | 3 995.04   |
| Reprise subventions ASST |           | 1 906.35   |
| Reprises subventions     | 0.00      | 5 901.39   |
| Emprunt                  | 5 221.97  | 5 400.00   |
| Emprunt EAU              |           | 1 000.00   |
| Emprunt ASST             |           | 4 900.00   |
| Remboursement Cautions   | 444.70    |            |
| Emprunts (Capital)       | 5 666.67  | 11 300.00  |
| Terrains                 | 160.00    | 100.00     |
| Cimetière                | 0.00      | 100.00     |
| Terrains                 | 160.00    | 200.00     |
| Mairie                   | 0.00      | 400.00     |
| Salle communale          | 0.00      | 37 000.00  |
| Bâtiments communaux      | 712.80    | 400.00     |
| Presbytère               | 0.00      | 400.00     |
| Eglise                   | 0.00      | 400.00     |
| Couvent Bourg            | 0.00      | 400.00     |
| Abri matériel            | 0.00      | 400.00     |
| Bâtiments publics        | 712.80    | 39 400.00  |
| Voiries communales       | 37 068.00 | 80 307.61  |
| Esplanade du Moulin      | 0.00      | 400.00     |
| Autres réseaux           | 0.00      | 400.00     |
| Voiries                  | 37 068.00 | 81 107.61  |
| Réseau EAU               |           | 900.00     |
| Réseau ASST              |           | 900.00     |
| Total réseaux            | 0.00      | 1 800.00   |
| Outilsage                | 0.00      | 400.00     |
| Matériel informatique    | 3 152.40  | 2 000.00   |
| Autres acquisitions      | 0.00      | 900.00     |
| Acquisitions             | 3 152.40  | 3 300.00   |
| Déficit                  |           | 38 648.87  |
| Déficit                  |           | 38 648.87  |

| RECETTES                      | CA2019    | BP2020     |
|-------------------------------|-----------|------------|
|                               | 13 337.16 | 181 657.87 |
| Cautions des locations        | 950.00    |            |
| FCTVA                         | 3 961.00  | 8 083.00   |
| Affectation du Fonctionnement | 5 226.16  | 38 648.87  |
| Dotations Fonds divers        | 9 187.16  | 46 731.87  |
| DETR FONDS199 voirie 2018     | 3 200.00  |            |
| DETR voirie 2020              |           | 12 354.00  |



|                               |            |           |
|-------------------------------|------------|-----------|
| DETR annexe salle des fêtes   |            | 6 638.00  |
| Région annexe salle des fêtes |            | 8 800.00  |
| Subventions                   | 3 200.00   | 27 792.00 |
| Emprunt travaux               |            |           |
| Emprunts                      | 0.00       | 0.00      |
| Amortissement EAU             |            | 20 047.93 |
| Amortissement ASST            |            | 3 086.07  |
| Amortissements                | 0.00       | 23 134.00 |
| Excédent                      |            |           |
| Virement du fonctionnement    |            | 84 000.00 |
|                               | Résultats  |           |
|                               | -33 422.71 |           |

## CCAS

| DEPENSES           | CA2019    | BP2020   |
|--------------------|-----------|----------|
|                    | 1 925.25  | 2 282.99 |
| Repas et colis     | 1 763.25  | 1 982.99 |
| Cotisations        | 162.00    | 200.00   |
| Secours divers     | 0.00      | 100.00   |
| RECETTES           |           |          |
|                    | 1 650.00  | 2 282.99 |
| Subvention Commune | 1 600.00  | 1 800.00 |
| Dons               | 50.00     | 0.00     |
| Excédent           |           | 482.99   |
|                    | Résultats |          |
|                    | -275.25   |          |

## Problèmes posés aux entreprises et aux communes

*Délibération du Conseil Municipal transmise au Préfet de Haute Loire, à la Sous-Préfète de Brioude, aux deux Sénateurs de Haute Loire MM Cigolotti et Duplomb, au Député de Haute Loire M. Vigier, aux deux Conseillers Départementaux Mme Petit et M. Brignon, à la Mairie de Bonneval.*

M. le Maire expose au Conseil Municipal que la petite entreprise de M. Jean-Marie Quissac (AECL Métallurgie) basée sur la commune rencontre une difficulté particulière. Comme il l'explique dans un courrier adressé à M. le Président de la Région dont la mairie a reçu une copie, les frais de livraison de son matériel professionnel sont exagérément augmentés pour cause d'éloignement !!!

Le Conseil Municipal voit là encore une attaque contre nos petites communes. Au lieu d'aider nos petites entreprises à vivre, tout est fait pour les enfoncer. Dans son courrier M. Quissac ne cache pas sa déception et envisage de ne plus continuer l'activité de sa société à Saint Pal de Senouire.

Coïncidence désolante, le problème survient la semaine où un Certificat d'urbanisme vient d'être refusé. Un jeune ne pourra pas construire sa maison et s'installer ici, dans sa commune d'origine.

Le Conseil rattache ces difficultés à celles rencontrées dans la toute proche commune de Bonneval dont le maire démissionne pour des problèmes similaires.

Le malaise est grand et le Conseil Municipal souhaite alerter les autorités préfectorales, les parlementaires et les élus locaux. Laissez vivre nos petites communes. Ne posez pas des problèmes insurmontables aux élus communaux au risque de les voir jeter l'éponge épuisés par les coups reçus.





---

**TEMPÊTE DÉCEMBRE 2019**





---

CRUE JUIN 2020



## VŒUX DE LA MUNICIPALITE ET GALETTES

### Vœux 2020

Ils se sont déroulés le 12 janvier. Tous les habitants et les amis de la commune avaient été invités.



### Retraite d'Isabelle Brun

Juste un petit mot, pas de discours.

Je voudrais m'adresser à Isabelle FOUCHERAND, une étoile qui a brillé parmi nous durant plusieurs décennies et que tout le monde ici connaît.

L'histoire de sa vie est assez simple ; elle est née il y a de cela très très longtemps, au siècle dernier, le 23 août 1963 à Craponne. Mais, après avoir passé quelques temps à Retournac, elle est devenue une citadine qui a trainé toute son enfance dans les rues de Fourvières, de Bellecour et de la Pardiou dans la belle ville de Lugdunum. Lyon s'appelait ainsi lors de sa lointaine naissance au moyen âge.

Ses études à Villeurbanne en ont fait, tout comme ses parents, une femme de lettres. Et oui, son destin c'était les PTT. Peux-Tu-Travailler ? Elle a donc vêtu ses habits jaune et bleu et sa vie d'artiste a commencé.

Ensuite, après son adolescence, allez savoir pourquoi et comment, elle a rencontré un gars pas du tout citadin, mais quand leurs regards se sont croisés, ce fut l'apocalypse ! Jean-Paul, il s'appelait ! Ce n'était pas Jean-Paul deux, non, car ce fut le premier !

Il venait tout droit de Saint-Georges Lagricol, dont le nom lui correspondait tout à fait puisque lui-même aussi travaillait aux PTT. En effet, il était Paysan Tous Travaux, PTT. Et ce coup de foudre amena notre Isabelle FOUCHERAND loin de sa capitale Rhodanienne, dans notre merveilleux département, la Haute-Loire. Elle en profita pour changer de patronyme au privilège de son teint de blonde puisqu'elle devint BRUN le 25 août 1984.

Nom qu'elle conserve encore aujourd'hui, tout comme ses enfants Marion et Rémy nés tous deux en 86, à 11 mois d'intervalle.

Le choix du roi. Et oui, elle a donné durant sa carrière le jour à une belle descendance.

Belle réunion de famille non ? Même si aujourd'hui la Réunion c'est plutôt l'île où réside son fils, apothicaire, alors que sa fille est restée à proximité pour que, pendant sa retraite, elle puisse s'occuper de Louna, sa petite-fille.

A l'époque de leur naissance, elle distribuait le courrier à Villeurbanne où elle avait ses enfants à charge pendant que Jean-Paul 1<sup>er</sup> vivait tranquille et sans soucis à Saint-Georges. Mais finie pour lui la tranquillité quand, en 1988, elle fut mutée à La Chaise-Dieu. Et depuis cette date il a dû la supporter et nous, l'accueillir à Saint-Pal pour notre joie.



Tout ça pour vous dire que maintenant, nous ne la verrons plus arriver sur les chapeaux de roues, les cheveux dans le vent et son sourire lumineux, non ! Car la poste lui a retiré son véhicule jaune ! Et oui, elle a pris sa retraite ! Retraite bien méritée pour elle, mais retraite bien triste pour nous. Seul son mari et sa progéniture vont en profiter dorénavant. Que va-t-elle faire durant ces longues journées de repos ? Traire les vaches ? Et non ! Jean-Paul a cessé lui aussi de travailler ! L'exploitation est devenue un souvenir. D'ailleurs ils en discutent au gouvernement : en effet, la réforme des retraites c'est à cause d'eux ! A eux deux ils bouffent toutes nos prestations.

Enfin, tout ce baratin, c'était pour vous souhaiter, pas seulement pour cette année mais pour les quarante ans à venir, un futur heureux et serein à faire du tricot et de la broderie le soir au coin du feu. Bonheur à toi, Isabelle et à vous tous, la famille BRUN ! Et tous ici ont notre petite larme de tristesse... CT.



## CEREMONIES DES 11 NOVEMBRE ET 8 MAI

Président PGCATM : Jean DELABRE

L'Association des PGCATM et le Conseil Municipal invitent, chaque année, la population et les enfants de la commune à participer aux commémorations du 11 novembre 1918 et du 8 mai 1945 sur la place de la Mairie.

Ces cérémonies suivent un office religieux.

Les enfants, la population et le Conseil Municipal témoignent ainsi leur respect aux hommes qui nous ont défendus et nous ont permis de vivre libres aujourd'hui.

En raison du COVID19 la cérémonie du 08 mai a été annulée.



## ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGREEE DE SAINT PAL DE SENOUIRE.

Président : Nicolas CORNUT

Grâce à ce bulletin municipal, c'est avec bonheur que la Société de Chasse vous présente son bilan d'activités réalisées au cours de l'année 2019-2020.

Tout d'abord, l'Assemblée Générale de l'ACCA (Association Communale de Chasse Agréée) prévue ce premier semestre 2020 n'a pas eu lieu à cause du Covid19.

Au cours de cette saison de chasse, 24 chevreuils ont été prélevés (24 bracelets avaient été attribués), plusieurs faisans ont été tués et 17 sangliers ont été abattus sur la commune de Saint Pal de Senouire. A ce sujet, un magnifique sanglier accusant un poids de 112 kg a été abattu le dimanche 5 Janvier 2020. Ce n'est qu'après une longue traque de plus d'une heure trente, et grâce à un travail exceptionnel des chiens et de leurs maîtres que la bête a été tuée.

A noter qu'un nouveau chasseur est venu renflouer l'équipe locale en la personne de Pascal Cornut qui a passé pour la première fois et réussi l'examen du permis de chasser en 2019. Son intégration dans le groupe a été très appréciée par les membres de l'Association.

C'est avec plaisir qu'à chaque battue, les membres de l'ACCA se retrouvent au local de l'esplanade du moulin, lieu de convivialité fort apprécié de tous et ce, grâce à la générosité du Maire et de son Conseil Municipal.

Enfin Nicolas CORNUT, Président de l'Association remercie tous ceux qui ont contribué au bon fonctionnement de l'ACCA: le bureau, les membres de l'association, les bénévoles, les traqueurs et leurs chiens, les agriculteurs et les élus ; ils ont su par leur savoir-faire, leur dévouement, leur disponibilité, leur compréhension et leur écoute assurer la continuité de la bonne vie dans l'association.



Sanglier XXL de 112 KG



Sa première année de chasse et son premier chevreuil

## SOCIETE DE PECHE DE SAINT PAL DE SENOUIRE

Président Pascal CORNUT

Administrateur à la Fédération de Pêche de la Haute-Loire

A l'aube de cette douzième édition du bulletin municipal, c'est toujours avec passion que la Société de Pêche de la Haute Senouire vous présente les différentes animations réalisées tout au long de la saison de pêche.

Auparavant, le Conseil d'Administration remercie Monsieur le Maire Alain Fouillit et son Conseil Municipal, fraîchement remis de leurs immersions dans les urnes, pour l'implication portée à l'égard de l'association.

En 2019, l'AAPPMA (Association Agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques) comptait 282 membres.

De Juillet 2019 à Juin 2020, de nombreuses actions ont été réalisées :

- Le 16 Juillet 2019 : grâce à l'initiative des agents de l'OFB (Office Français de la Biodiversité), la pêche électrique en aval de Saint Pal à l'usine à Barytes a réuni une trentaine de personnes. Cette manifestation reste toujours très



appréciée. Les différents protagonistes ont été très à l'écoute et émerveillés, tout d'abord par les explications détaillées du responsable de cette pêche, Gaël Olivier, puis lors de la pêche électrique, du comptage à la mesure des différents poissons : truites, loches, vairons, écrevisses.

- Le Samedi 10 Août 2019 : des membres du Conseil d'Administration de l'AAPPMA, ont défriché et supprimé des embâcles dans le lit de la Senouire sur 2 secteurs. C'est un travail remarquable qui a été effectué (un matin pour supprimer un embâcle). Il faut savoir que la plupart du temps, ce sont des secteurs inaccessibles avec des engins. Je tiens à préciser que suite à la neige grasse d'octobre 2018, de nombreux arbres ont cédé sur l'ensemble du département et de nombreux embâcles sont constatés en travers des rivières. Très néfaste pour la population piscicole, puisque ce phénomène entraîne une accumulation de sable (très néfaste pour l'habitat du poisson, et qui crée des zones mortes sans aucun poisson sur des dizaines de mètres) et divers branchages s'encastrant dedans viennent faire du coup barrage. Et puis, lors de grosses crues, on s'étonnera qu'il y ait des inondations, des catastrophes, on viendra pleurer ! Nous rappelons qu'un riverain est propriétaire du terrain, mais qu'il est dans l'obligation de laisser la libre circulation de l'eau et du poisson.

- Le 09 Septembre 2019, se sont déroulés pendant une semaine la vidange et le curage du Saut du Matelot. Plus de 2 000 m<sup>3</sup> de sable ont été extraits.

- Le comptage de frayères prévu en novembre 2019 n'a pu avoir lieu, du fait des coups d'eau importants de cette fin d'année. Malheureusement, nous craignons fort que toute la reproduction des juvéniles pour 2020 soit catastrophique!

- Septembre, octobre et novembre: trois mois où les jeunes de notre école de pêche ont participé à quatre compétitions : à l'Open de pêche à la mouche au Lac du Bouchet en septembre, aux dix heures de pêche à la mouche au Moulins de Bouchat le 20 octobre, le 2 novembre au critérium du plan d'eau à Noiretable, et enfin au critérium du lac de Malhaguet le 09 Novembre. Nos jeunes ont été mis à l'honneur et récompensés à chaque compétition du fait de leurs très bons résultats. De nombreux articles ont paru dans la presse locale à ce sujet.

- Concernant le bilan d'activité 2019 de notre garde particulier, Jean Gilles a contrôlé de nombreux pêcheurs.

- Le samedi 11 janvier 2020 s'est déroulée la galette de l'école de pêche dans la salle polyvalente de Saint Pal. Parents, enfants et élus étaient conviés. Un magnifique film a été présenté afin de retracer toutes les activités de l'année 2019 de notre école soit plus de trente sessions. Cette après-midi, très appréciée par tous, avec des moments d'échanges et de partage s'est terminée par la dégustation de la galette et le verre de l'amitié.

- Le Samedi 18 janvier 2020 : lors de la 31<sup>è</sup> édition du Salon de la Pêche à Cournon d'Auvergne, quatre jeunes de notre École de Pêche ont reçu la médaille d'argent de la FNPF (Fédération Nationale de Pêche en France): Aldo Bresson, Steve Cathaud, Emrys Peyrolier et Tom Garbay. Ronald MAHUT a reçu également la médaille d'or de la FNPF et le trophée d'animateur bénévole. Reconnaissance amplement méritée puisque cette école de pêche entame sa douzième année d'existence.

- La vidange du plan d'eau de la Tour à La Chaise Dieu a été effectuée le lundi 20 janvier 2020. Pour information, on a constaté l'absence de poissons chats, ce qui est une bonne chose, quelques perches soleils et quelques gougeons.

- Le 08 février 2020, cinquante et une personnes ont assistées à l'Assemblée Générale de l'AAPPMA dans la salle polyvalente de Saint Pal. Parmi l'assistance, de nombreux élus avaient répondu présents à l'invitation : le Maire de Saint Pal : Alain Fouillit et deux de ses adjoints : Claude Tisseur et Catherine Pierrot, le Maire de Sembadel : Rolland Gobet, le premier adjoint de La Chaise-Dieu : Stéphane Roux, La Conseillère Départementale : Marie-Agnès Petit, le Sénateur : Laurent Duplomb, ainsi que le Président Fédéral : Lionel Martin.

- Le 14 mars 2020, c'était l'ouverture de la pêche avec une forte fréquentation sur la Senouire. Malheureusement, le corona virus est venu mettre un terme deux jours plus tard à notre loisir, au grand regret des pêcheurs.

- Après 2 mois de confinement, les pêcheurs ont pu pratiquer à nouveau leur loisir sur les rivières. La pratique de la pêche sur les lacs et les plans d'eau a été plus compliquée : c'est seulement après une forte implication de la part de la Fédération de Pêche de la Haute-Loire, des Présidents d'AAPPMA, de certains élus, d'une part et de la volonté des Maires des communes d'autre part, que l'autorisation d'accéder aux sites a été validée par la préfecture.

- Depuis le 02 juin, le Décret no 2020-663 du 31 Mai 2020 stipule que la pratique de la pêche peut reprendre normalement sur l'ensemble des parcours du département, cours d'eau, plans d'eau, et tout en respectant les gestes barrières.

- La 22<sup>ème</sup> fête de la pêche pour les enfants prévus le 06 juin 2020 n'a pas eu lieu du fait du Covid-19.

- Enfin, en 2019, sachez que ce sont plus de 50 articles de presse qui ont été rédigés sur la Société de Pêche et Son Ecole de Pêche dans les différents journaux locaux (L'Eveil, La Montagne, La Ruche et La Tribune-Le Progrès) et n'oublions pas aussi sur le Site internet de Saint Pal De Senouire: <https://www.mairie-saintpaldesenouire.fr>

Pour conclure, le Conseil d'Administration de la Société de Pêche remercie tout particulièrement et chaleureusement les bénévoles qui consacrent leur engagement au sein de l'Association.



**Les 3 binômes et le coach de l'école de Pêche au critérium de Noirétable le samedi 2 Novembre 2019**  
**Reprise Ecole de Pêche ce samedi 6 juin 2020 après 3 mois de confinement**



**Ecole de pêche, ouverture du 14 Mars 2020 à Saint Pal**



**APN au concours Lac du Bouchet le 21 Septembre 2019**



**Galette Ecole de Pêche 11/01/2020**





AG 08 Février 2020



AG FNPF PARIS 23 Juin 2019 en présence du Président FD 43 Lionel Martin



Curage Saut du Matelot terminée le 16 septembre 2019



Débroussaillages du plan d'eau du Breuil le 31 Mai 2020 et le 16 juin 2019





**Embâcle Avant**



**Embâcle Après**



**Suppression embâcle sur la Senouire le 10 Août 2019 Pêche Electrique RHP à l'usine à St Pal le 16 Juillet 2019**



**Récipiendaires APN Salon de la Pêche Cournon 2020 Lâcher sur la Senouire pour le week-end de l'ascension**



## COMITE DES FÊTES



### Comité des fêtes de Saint Pal de Senouire

**Siège social : chez le Président Vivien GIROUX**

**Clersanges – 43160 SAINT PAL de SENOUIRE - ☎ 04 71 00 06 79 (H.R.)**



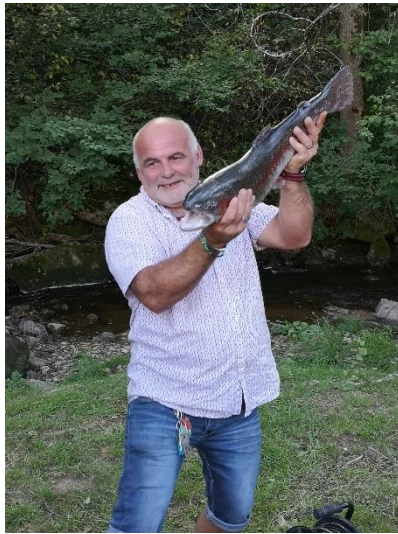












## Le Comité des fêtes ! Que dire cette année... ?

En 2019, les animations ont été plébiscitées et tous les membres du comité ont bossé d'arrache-pied. Choucroute ? 280 convives repus ! Fête patronale ? Plus de 700 repas servis et 128 joueurs de pétanque accompagnés de leurs familles avec un temps splendide ! Truffade ? 250 goinfres souriants ont dévoré patates, fromage et charcuterie ! Et chaque fois une ambiance du tonnerre !

En 2020 ? Coronavirus pour tous et Covid à volonté, TVA incluse ! Repos des organisateurs et tranquillité des convives. Pas de choucroute, les choux sont encore en terre et les cochons dans les sous ! Ni musette ni disco ! La danse de Saint-Guy, pardon, de Saint-Barthélemy, n'a pas fait vibrer les flonflons du bal ! Pas de pétanque, on avait les boules ! Et ce n'est pas le but ! Du comité ! Quant à la truffade, je crois bien qu'on va encore nous prendre pour des truffes et qu'on restera chacun chez soi !

Et pourtant, ce comité s'investit à chaque instant dans la vie de la commune ! Alors, attention ! Si les pans de la pandémie sont démis en 2021, ça va chauffer, c'est moi qui vous le dis ! Préparez vos porte-monnaie et venez tous faire une virus, pardon, une virée sur le tarmac de l'esplanade du moulin ! Qu'on se le dise ! 2021 sera une année lumineuse !

Ou pas !